



Sommaire

Déclaration préalable CFE-CGC Orange.....	1
Bilan d'activités 2018 de la gestion mutualisée de la restauration	1
Bilan alternance 2018.....	1
Rapport sur le travail à Temps Partiel 2018.....	2
Fonctionnement du CE DO Sud.....	2

Déclaration préalable CFE-CGC Orange

La séance débute par la lecture d'une déclaration préalable [ici](#) qui mentionne nos positions sur la qualité du dialogue social à DEF.

Bilan d'activités 2018 de la gestion mutualisée de la restauration

Le budget dédié à la restauration d'un montant de 94M€ est une composante intégrale du budget des Activités Sociales et Culturelles (ASC). Le CE de la DO SUD fait partie des CE qui ont délégué la gestion de ce budget à la Direction.

Pour 2018, le reliquat national du budget restauration s'élève à un peu moins de 11 millions d'euros (10 828 K€ exactement). Cela représente environ 600 000€ qu'Orange devrait automatiquement reverser au budget ASC de notre CE.

Une résolution portée par la CFDT, CGT, FO et SUD a été mise au vote **pour que ce reliquat reste au niveau national** et finance le remplacement de la subvention simple au profit de la subvention « Majorée » et un relèvement du plafond de la subvention « Majorée + ».

Vote : 9 pour (CFDT, CGT, FO et SUD), 2 abstentions (CFE-CGC) ([résolution ici](#))

Bilan alternance 2018

Les chiffres clés du rapport ([dossier ici](#)) :

- Plus d'alternants en 2018 (252) qu'en 2017 (244)
- Répartis de la manière suivante :
 - o Apprentis : 108 (-14 vs 2017)
 - o Contrats pro : 144 (+20 vs 2017)
- Féminisation en hausse chez les apprentis 40.7% mais en baisse pour les contrats pro 44%
- 48 anciens alternants ont été recrutés en CDI en 2018 autant qu'en 2017
- 22 anciens alternants ont été recrutés en CDD en 2018 contre 16 en 2017
- 234 tuteurs dont 75 nouveaux
- Taxe d'apprentissage versée en Février 2018 = 26 562 839 €.

Analyse de la CFE-CGC

A la CFE-CGC nous sommes favorables depuis longtemps à la suppression de la subvention simple au profit de la subvention majorée, car dans les CE à majorité CFE-CGC (SCE et OFS) cela fait déjà plusieurs années que cela est appliqué grâce à une reprise en main de la gestion directe des budgets restauration ! **Il n'est pas sérieux de faire financer ces nouvelles subventions en s'appuyant sur un reliquat et pas sur une gestion saine et maîtrisée du budget de la restauration. Quid de ces subventions si l'année prochaine il n'y a pas ou peu de reliquat de budget ??**

Ce reliquat 2018 de 600 000€ aurait dû être reversé automatiquement au budget du CE et vous être redistribué intégralement. ([explication de vote CFE-CGC ici](#))

Analyse de la CFE-CGC

Le dossier est présenté par domaine métier et non par établissement secondaire (ES), nous avons donc posé beaucoup de questions afin d'avoir une vision plus détaillée.

Mais elles sont restées sans réponse : « trop de travail pour les équipes de la DO de fournir, au CE, un zoom par ES » nous a répondu le Président du CE...

La CFE-CGC a pris note de la réponse et demandera dans toutes les entités ces informations.

Nous avons également rappelé à la direction de la DO Sud nos revendications lors de notre intervention ([ici](#)).

Rapport sur le travail à Temps Partiel 2018

Les chiffres clés du rapport ([dossier ici](#)) :

- moins de temps partiel (TP) en 2018 (945) qu'en 2017 (1116),
- 230 TP « classique » (de droit et sur demande) et 715 dispositifs fin de carrière (TPS/TPA),
- des entrées en TP « classique » inférieures aux retours à taux plein : 52 nouvelles demandes de TP contre 90 retours à taux plein (solde -38)
- le TP « classique » est surtout pris par les femmes (80%)
- Une surreprésentation des non cadres : il y a 80% de non cadre parmi les TP « classiques » contre 68% de non cadre à la DO Sud.

- Plus de promotions (hors PRA) à destination des TP en 2018 (52) qu'en 2017 (37)

Analyse de la CFE-CGC

La diminution du nombre de TP et surtout sa répartition déséquilibrée au regard de la population globale de la DO Sud (plus de non cadres et plus de femmes) pose question.

Cela mérite des analyses plus poussées et surtout la mise en œuvre d'actions correctrices (avec un effort de communication). Mais tant que la Direction refusera de répondre aux questions des élus sous couvert « d'une maquette nationale » du rapport nous n'avancerons pas...

Fonctionnement du CE DO Sud

Mise en place d'une Commission de transfert

Avec le changement législatif (fin des CE, DP et CHSCT remplacés par les CSE) et l'accord sur l'architecture des Instances Représentative du Personnel à ORANGE (qui impose un seul CSE par nouvelle DO) le CE DO Sud doit préparer ce double changement et assurer une continuité de gestion durant la période transitoire (plus de CE mais un CSE sans bureau constitué).

Pour ce faire, la proposition du bureau est de créer une Commission de transfert constituée par les membres du bureau ([résolution proposée par le bureau ici](#)).

Vote : 6 pour (FO et CGT), 3 contre (CFDT et SUD), 2 abstention (CFE-CGC).

Analyse de la CFE-CGC

Dans le document communiqué au CE, le cabinet juridique a avancé deux possibilités : une commission de transfert ou un mandataire.

En l'absence de débat sur les avantages et les inconvénients de ces deux possibilités, il était impossible de nous positionner ([intégralité de l'intervention ici](#)).

En préparation inter OS nous avons proposé d'être membre de cette commission. Proposition non retenue par la majorité des autres OS...

Mandatement du cabinet Atlantes pour l'accompagnement du transfert de patrimoine.

Vote unanime des élus. Le cabinet est mandaté

Changement de date de fin d'activité des prestations ASC

En préparation inter-OS, le secrétaire adjoint a présenté la proposition du bureau d'avancer la date de fin de prestation ASC. Mais devant le refus de la CGT et de FO de voter POUR cette proposition, elle s'en transformée le lendemain, en séance, en un « recul de la date de fin de prestation ASC » au 01 décembre 2019.

Vote : 6 pour (FO et CGT), 5 contre (CFE-CGC, CFDT et SUD)

Analyse de la CFE-CGC

Pour gérer sereinement la fin de la mandature et faciliter la clôture des comptes la majorité des acteurs s'accordent sur la nécessité d'avancer la date de clôture des prestations ASC : l'expert-comptable, le CE DO SO (dont la clôture est le 30 septembre), la CFE-CGC, la CFDT, SUD, le bureau ... mais la CGT et FO s'obstinent !

Sous l'impulsion de la CFE-CGC, une résolution a été présentée par les organisations CFE-GGC, CFDT et SUD pour fixer la date de fin de prestation au 18 octobre avec une possibilité de prendre 100% de son panier en chèque (vacance, lire, disque). Mais elle n'a obtenu que 5 voix et elle n'est donc pas passée... ([Résolution ici](#))

Pour retrouver tous les documents présentés en séance accédez à Alfresco



(accès réservé à nos adhérents).

Pour adhérer, c'est [ici](#)



Élus

- Adrien Graciannette
- Philippe Mazas

Représentant syndical CE

- Laurence Ourties



cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !

www.cfecgc-orange.org

abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC

tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

